AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2259
FR0010949404-FS0696

29 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

STENTYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2014, la société anonyme Omnes Capital[1] (37-41 rue du Rocher, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 octobre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société STENTYS et détenir, pour le compte desdits fonds, 205 361 actions STENTYS représentant autant de droits de vote, soit 1,83% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions STENTYS sur le marché.

[1] La société Omnes Capital (anciennement Crédit Agricole Private Equity) est contrôlée par la société par actions simplifiée Blue Duck. La société Omnes Capital déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 11 221 371 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.